
Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de l'autorisation des stations radioélectriques.

Les postes CB (Citizen Band) sont des postes radioélectriques destinés à établir des communications de convivialité à courte distance et fonctionnant sur les quarante canaux de la bande (26.960-27.410 MHZ) avec une puissance maximale de 4 watts.

La demande d'autorisation peut être envoyée par mail à l'adresse autorisation@anrt.ma.

Constitution du dossier de la demande :

- Demande de l'intéressé (à nom du groupe);
- Formulaire (original ou copie) selon le modèle de l'ANRT dûment rempli, signé;

Copie du passeport du responsable du groupe.

Formulaire

[Formulaire de demande d'autorisation d'exploitation de postes radioélectriques de type CB](#)

E-services: [Autorisation stations CB](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/autorisation-des-stations-cb>